

# Xylotechna

Lutherie — Guitares

---

## Documents légaux

---

**Mentions légales** conformément à la loi LCEN  
**Conditions Générales de Vente** version du 18 mai 2026

**Table des matières**

---

<b>Mentions légales</b>	<b>2</b>
1 Éditeur du site . . . . .	2
2 Directeur de la publication . . . . .	2
3 Hébergeur du site . . . . .	2
4 Propriété intellectuelle . . . . .	2
5 Données personnelles et cookies . . . . .	2
6 Responsabilité . . . . .	2
7 Droit applicable . . . . .	3
<b>Conditions Générales de Vente</b>	<b>4</b>
1 Identification des parties . . . . .	4
2 Objet . . . . .	4
3 Documents de travail et supports de communication . . . . .	4
4 Propriété intellectuelle . . . . .	4
5 Tarifs . . . . .	4
6 Paiements et acomptes . . . . .	5
7 Défaut d'obligation du client . . . . .	5
8 Biens confiés et réserve de propriété . . . . .	5
9 Livraisons . . . . .	5
10 Défaut de paiement et retard de paiement . . . . .	6
11 Clause résolutoire . . . . .	6
12 Garantie et responsabilité . . . . .	6
13 Force majeure . . . . .	6
14 Litiges et tribunal compétent . . . . .	6

## Mentions légales

---

### Article 1 — Éditeur du site

Le site [xylotechna.com](http://xylotechna.com) est édité par :

- **Nom et prénom** : Henne Vincent
- **Statut** : Entrepreneur individuel
- **Nom commercial** : XYLOTECHNA
- **Numéro SIREN** : 385 578 219
- **Adresse du siège social** : 59 chemin Benech, 31470 Fonsorbes
- **Lieu d'exploitation (atelier)** : 36 chemin Joliette , 64110 Jurançon
- **Téléphone** : 07 45 13 48 11
- **Adresse électronique** : [xylotechna@gmail.com](mailto:xylotechna@gmail.com)
- **Régime TVA** : Non assujetti à la TVA — franchise en base (art. 293B du CGI)

### Article 2 — Directeur de la publication

Le directeur de la publication est Henne Vincent, entrepreneur individuel, joignable à l'adresse électronique [xylotechna@gmail.com](mailto:xylotechna@gmail.com).

### Article 3 — Hébergeur du site

Le site [xylotechna.com](http://xylotechna.com) est hébergé par :

- **Nom / Raison sociale** : Infomaniak Network SA
- **Adresse du siège social** : Rue Eugène-Marziano 25 1227 Les Acacias Genève – Suisse
- **Site web** : <https://www.infomaniak.com/fr>

### Article 4 — Propriété intellectuelle

Le site [xylotechna.com](http://xylotechna.com), ses sous-domaines, ainsi que l'ensemble de leurs contenus (textes, photographies, illustrations, logos, design) sont la propriété intellectuelle exclusive de Henne Vincent (XYLOTECHNA), sauf mention contraire expressément indiquée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication ou transmission, totale ou partielle, des contenus de ce site, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation écrite préalable de l'éditeur, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

### Article 5 — Données personnelles et cookies

Le site [xylotechna.com](http://xylotechna.com) ne collecte aucune donnée personnelle, et n'utilise aucun cookie.

### Article 6 — Responsabilité

XYLOTECHNA s'efforce d'assurer l'exactitude et la mise à jour des informations diffusées sur ce site. Toutefois, XYLOTECHNA ne peut garantir l'exactitude, la complétude ou l'actualité des informations publiées. En conséquence, l'éditeur décline toute responsabilité pour toute imprécision, inexactitude ou omission portant sur des informations disponibles sur ce site, ainsi

que pour tout dommage résultant d'une intrusion frauduleuse d'un tiers ayant entraîné une modification des informations mises à disposition.

**Article 7 — Droit applicable**

Le présent site et ses mentions légales sont soumis au droit français. Tout litige relatif à l'utilisation du site [xylotechna.com](http://xylotechna.com) sera soumis à la compétence des tribunaux français.

## Conditions Générales de Vente

---

Version du 18 mai 2026

### Article 1 — Identification des parties

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») sont celles de l'entrepreneur individuel Henne Vincent, immatriculé sous le numéro SIREN 385 578 219, dont le siège social est situé au 59 chemin Benech, 31470 Fonsorbes, et dont l'atelier est situé 36 chemin Joliette, 64110 Jurançon, exerçant sous le nom commercial « XYLOTECHNA », ci-après désigné « l'entrepreneur ».

Les modalités de contact publiques de l'entrepreneur sont exclusivement les suivantes :

- Adresse électronique : [xylotechna@gmail.com](mailto:xylotechna@gmail.com)
- Numéro de téléphone : 07 45 13 48 11

### Article 2 — Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations de XYLOTECHNA et de ses clients dans le cadre de prestations de services et de ventes de biens réalisées exclusivement en présentiel.

Toute commande de prestation ou de bien implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV. Cette adhésion est réputée acquise à compter de la signature d'un devis écrit ou de toute validation écrite équivalente. Aucune commande ne peut être considérée comme ferme sans accord écrit du client.

### Article 3 — Documents de travail et supports de communication

Les photographies ou documents réalisés par XYLOTECHNA dans le cadre des prestations sont destinés exclusivement à un usage technique, administratif ou de suivi des opérations.

Toute utilisation de photographies ou documents à des fins de communication, de promotion ou de diffusion publique est subordonnée à l'accord écrit et préalable du client.

Les photographies, illustrations ou documents présentés sur tout support de communication de XYLOTECHNA sont fournis à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.

### Article 4 — Propriété intellectuelle

Le nom de domaine xylotechna.com et ses sous-domaines, ainsi que l'ensemble de leurs contenus, sont la propriété intellectuelle exclusive de XYLOTECHNA, sauf mention contraire.

Les créations, designs, dessins, modèles, réalisations, logos et plus généralement toute œuvre de l'esprit réalisée par l'entrepreneur demeurent sa propriété intellectuelle exclusive, y compris lorsqu'ils sont réalisés dans le cadre d'une commande pour un client particulier.

Le client bénéficie toutefois d'un droit d'usage personnel, non exclusif et non cessible, strictement limité à l'utilisation normale du bien ou de la prestation commandée. Toute reproduction, représentation, modification ou diffusion sans autorisation préalable écrite est interdite conformément à l'article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle.

### Article 5 — Tarifs

Les prix des biens et prestations sont ceux en vigueur au jour de l'établissement du devis. Ils sont exprimés en euros et hors taxes, l'entrepreneur n'étant pas assujetti à la TVA conformément à l'article 293B du Code Général des Impôts.

Les devis ont une durée de validité précisée sur ceux-ci. Une fois le devis signé, les prix sont fermes et définitifs.

Toutefois, en cas de circonstances imprévisibles lors de l'établissement du devis, indépendantes de la volonté de l'entrepreneur et entraînant une modification substantielle du coût de la prestation ou des fournitures nécessaires, un devis révisé sera proposé au client. Le devis initial sera alors caduc et la prestation ne pourra débuter qu'après acceptation écrite du nouveau devis.

Les devis établis par XYLOTECHNA sont gratuits.

### **Article 6 — Paiements et acomptes**

Les règlements s'effectuent par espèces ou par chèque.

Dans le cadre d'une vente de bien, un acompte pourra être exigé à la signature du devis. Son montant est précisé sur le devis. Le solde est payable au plus tard à la livraison du bien.

Dans le cadre d'une prestation de services, un acompte peut être demandé lorsque l'exécution de la prestation nécessite l'achat de fournitures spécifiques ou l'engagement de frais. Le montant de l'acompte est précisé sur le devis.

Tout acompte versé donne lieu à l'émission d'une facture. En cas d'annulation de la commande par le client après acceptation du devis, l'acompte reste acquis à l'entrepreneur à titre d'indemnisation du travail engagé, des frais engagés et de l'immobilisation de l'atelier.

### **Article 7 — Défaut d'obligation du client**

En cas de manquement du client à l'une de ses obligations lors d'une précédente commande, l'entrepreneur se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande, sauf paiement comptant intégral préalable.

Toute commande validée par un devis signé engage fermement le client. En cas d'abandon de la commande à l'initiative du client, les sommes déjà versées restent acquises à l'entrepreneur, sans préjudice de toute demande complémentaire si le préjudice subi excède le montant de l'acompte.

### **Article 8 — Biens confiés et réserve de propriété**

Dans le cadre des prestations, des biens peuvent être confiés par le client à l'entrepreneur. Une fiche de dépôt sera établie et signée, précisant notamment la date de dépôt et la description du bien.

Les biens confiés restent sous la garde de l'entrepreneur jusqu'au paiement intégral des sommes dues au titre de la prestation.

À l'issue de la prestation ou en cas de devis non accepté, le client est informé de la disponibilité de son bien et doit en assurer la récupération.

En l'absence de retrait du bien dans un délai de six mois suivant la date de mise à disposition, des frais de stockage d'un montant forfaitaire de 250 euros pourront être facturés. Ce montant pourra être ajusté en cas de biens volumineux.

Passé un délai de treize mois après la date de dépôt, et après information préalable du client restée sans effet, les biens pourront être considérés comme abandonnés. L'entrepreneur se réserve alors le droit d'en disposer afin de couvrir les frais engagés, conformément au droit en vigueur.

### **Article 9 — Livraisons**

La remise des biens s'effectue en main propre au client, sauf autorisation écrite préalable de celui-ci.

Lorsque le client choisit un mode de livraison par un intermédiaire ou une société de transport, les frais et risques liés au transport sont à la charge du client à compter de la remise du bien au transporteur. Il appartient au client de vérifier l'état des biens à réception et d'exercer tout recours utile auprès du transporteur.

#### **Article 10 — Défaut de paiement et retard de paiement**

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard pourront être appliquées à compter du jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture, calculées sur la base du taux d'intérêt légal en vigueur.

Dans les relations entre professionnels, les pénalités de retard sont calculées au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est également due de plein droit, sans mise en demeure préalable.

L'entrepreneur se réserve le droit de suspendre l'exécution de toute prestation en cours jusqu'au règlement complet des sommes dues.

#### **Article 11 — Clause résolutoire**

À défaut de paiement dans un délai de quinze jours suivant une mise en demeure restée sans effet, l'entrepreneur pourra résilier de plein droit la vente ou la prestation, sans préjudice de toute demande de dommages et intérêts.

#### **Article 12 — Garantie et responsabilité**

Les prestations et biens vendus bénéficient d'une garantie commerciale de deux mois à compter de la date de facturation, sauf mention contraire.

Cette garantie ne couvre pas les dégradations résultant d'une mauvaise utilisation, d'un défaut d'entretien, d'une modification par le client ou un tiers, ni l'usure normale des biens.

Indépendamment de la garantie commerciale, le client bénéficie des garanties légales de conformité et des vices cachés prévues par la loi.

La responsabilité de l'entrepreneur ne saurait être engagée pour les dommages résultant d'une utilisation non conforme ou inappropriée des biens ou prestations fournis.

#### **Article 13 — Force majeure**

La responsabilité de l'entrepreneur ne pourra être engagée si l'inexécution ou le retard dans l'exécution de ses obligations résulte d'un cas de force majeure tel que défini par le Code civil.

#### **Article 14 — Litiges et tribunal compétent**

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée prioritairement.

À défaut, le litige sera porté devant le Tribunal judiciaire de Pau, sauf règles impératives contraires, notamment celles protégeant le consommateur en matière de compétence territoriale.